

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 124 (1979)
Heft: 9

Artikel: Plus être que paraître : chaire militaire à l'école polytechnique ou académie militaire en caserne?
Autor: Piller, Jean-Luc / Stutz, Alfred
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344237>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En marge d'un centenaire...

Plus être que paraître : chaire militaire à l'École polytechnique ou académie militaire en caserne ?

**Entretien avec le divisionnaire Alfred Stutz,
directeur de la Section des sciences militaires de l'EPFZ**

Zurich : à la station supérieure du «Polybahn», l'École polytechnique fédérale. Dans une aile du bâtiment à la coupole dominant le cœur de la ville, une bibliothèque, deux salles de théorie, quelques bureaux fonctionnels et sans confort : la Section des sciences militaires de l'EPFZ.

Créée par un arrêté du Conseil fédéral du 26 octobre 1877, cette section est entrée avec le semestre 1978/1979 dans sa 101^e année. Les trois écoles militaires (I, II et III) — qui ne forment qu'une partie de la Section — préparent à trois échelons successifs tous les officiers instructeurs de l'armée à leur métier d'éducateur et d'enseignant. Elles leur apportent le bagage théorique nécessaire à leurs activités. L'homme centenaire s'assoit dans le fauteuil «offert» et regarde avec nostalgie le film de sa vie, l'album des souvenirs. La Section des sciences militaires, centenaire elle aussi, regarde en avant, scrute l'avenir, s'interroge et se remet en question. Avec son directeur, le divisionnaire Alfred Stutz, nous avons passé en revue les questions d'actualité et les problèmes de demain.

Question : Au programme des cours de 1877, figuraient les branches suivantes : histoire de la guerre, stratégie, tactique, organisation et administration de l'armée, étude des armes et théorie du tir, fortifications. A côté de ces branches aujourd'hui encore enseignées, d'autres sont apparues comme la sociologie militaire, la pédagogie, la psychologie militaire. C'est dire que la Section a évolué avec son temps. Quels sont à l'heure actuelle les accents principaux de l'enseignement donné dans chaque école militaire ?

Réponse : Il y a dans la formation théorique de base d'un instructeur trois domaines principaux, trois accents généraux : la pédagogie, les

principes de la méthode de conduite; l'instruction militaire; et l'instruction générale, les problèmes de l'environnement de l'officier instructeur, ceux de la société dans laquelle il vit et travaille. Il est en effet important que l'instructeur ne possède pas uniquement une formation militaire mais puisse également s'ouvrir au monde, «sortir de ses casernes». A l'heure actuelle, ces trois domaines sont traités avec des accents différents aux écoles I, II et III. Je précise que les écoles I et II forment un tout et que seulement au terme de ces deux écoles nous pouvons admettre qu'un instructeur a terminé sa formation de base.

Q.: Selon l'organigramme, vous êtes directeur de la Section directement subordonnée au chef de l'instruction, en même temps aussi commandant de l'EM III. Le major EMG Bender est commandant de l'EM I et le colonel EMG Brun commandant de l'EM II. Quels sont les objectifs assignés à chacune de ces écoles?

R.: Ces objectifs se retrouvent clairement définis dans l'ordonnance du Conseil fédéral concernant la Section des sciences militaires de l'EPFZ du 11 août 1975. Je peux vous les résumer comme suit: L'école I prépare l'instructeur nommé ou encore engagé à l'essai à son rôle d'éducateur et d'instructeur dans une école de recrues, dans une école de sous-officiers. L'école II complète cette formation en vue de l'activité de l'instructeur dans les écoles d'officiers, dans les écoles centrales, en portant un effort particulier sur la tactique, sur un voyage d'études à l'étranger. L'école III prépare l'officier instructeur à son rôle de commandant d'école. Les six semaines de cette école sont une sorte «d'année sabbatique» «minimale» universitaire, un «Bildungsurlaub», une occasion pour l'instructeur de mettre à jour ses connaissances. Depuis deux ans, un cours d'introduction pour futurs commandants d'école a été ajouté à l'école III et prépare techniquement le travail administratif du commandant d'école: relations avec les mass-media, choix des cadres, administration. Ce cours de 2 semaines est donc un second bloc de l'école III. Au travers de ces objectifs, vous sentez sur quelles branches les accents sont mis dans chaque école. Pour répondre plus exactement à votre première question, j'ajouterais quelques données chiffrées, lesquelles par ailleurs ne sont pas mathématiques mais se veulent plutôt des points de repère.

Actuellement, à l'école I, nous trouvons à peu près 60% de pédagogie et de principes de méthode de conduite; 20% d'instruction militaire et 20% de culture générale. A l'école II, 20% de pédagogie, 40% d'instruction militaire et 40% de culture générale. Je vous rappelle qu'il s'agit-là de la variante en vigueur et que d'autres variantes ont été étudiées.

Q.: Ces objectifs nous semblent bien généraux. Quel rôle jouent le Groupement de l'Instruction, les différents services? la Section porte-t-elle à elle seule la responsabilité de la formation des instructeurs?

R.: Certainement pas. La responsabilité de la Section est de donner la base théorique indispensable à l'accomplissement d'une nouvelle profession. Nous ne pouvons donner à Zurich un certificat de pratique, comme le donnent par exemple une école normale d'instituteur ou une faculté universitaire pour un maître secondaire.

Le Groupement de l'Instruction organise des cours dans des techniques générales, par exemple cours service AC, cours de montagne. Il assure d'autre part une formation permanente par la mise sur pied de cours volontaires et obligatoires, offerts à l'instructeur, dans différents domaines.

Chaque service (Service de l'Infanterie, du Génie, des Troupes mécanisées et légères, par exemple) organise des cours techniques spécifiques au service et selon les priorités fixées par le chef d'arme. Il «devrait» aussi permettre à chaque instructeur d'accomplir un stage dirigé par un instructeur expérimenté. Ce dernier point n'est pas toujours réalisable, à cause du faible effectif des instructeurs.

A mon avis, la solution idéale serait pour un instructeur d'accomplir une ER comme instructeur de compagnie, pas en pleine responsabilité mais plutôt en accompagnant; de suivre ensuite l'école I, de refaire une ou mieux encore deux ER comme instructeur avec une pleine responsabilité, puis de suivre l'école II; alors sa formation de base, son instruction serait terminée. Mais il s'agit-là d'une solution «idéale» qui, aujourd'hui, n'est que rarement réalisable à cause de la faiblesse des effectifs.

Q.: A l'heure actuelle, aucun examen final ne couronne le travail de l'élève: seule une qualification sur formulaire de l'état-major du Groupement de l'Instruction sanctionne ses performances. Le rapport de la com-

mission Oswald préconisait que les écoles militaires deviennent sélectives afin que seuls les plus capables progressent. Quelle est, dans ce domaine, la tendance de la Section?

R. : J'ai dans ce domaine un objectif à long terme: un examen final, reconnu par l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Pour l'instant, cet objectif est à l'état de projet et les premières discussions avec les organes intéressés commencent cet automne; mais je puis vous dire d'ores et déjà que tous les organes compétents sont favorables à ces essais. Une plus grande sévérité dans les études, sanctionnée par un examen final, a pour but de renforcer le niveau et la réputation du corps des instructeurs; d'améliorer l'instruction donnée dans les écoles; de remplir enfin les conditions requises plus élevées pour un instructeur. Il est évident que le succès ou l'échec à un tel examen doit entraîner des conséquences administratives (acceptation ou refus d'entrée dans le corps des instructeurs).

Q. : Certains commentaires critiquent aujourd'hui l'aspect trop théorique de l'enseignement de la Section. On lui reproche l'absence d'un côté pratique. Alors, une chaire militaire dans une haute école ou une académie militaire dans une caserne?

R. : Ne mélangons pas tout. Le but de la Section est clairement défini: nous l'avons expliqué tout à l'heure. Il est donc hors de question pour nous de dispenser un enseignement pratique, de diriger un stage dans une école de recrues. Je le rappelle, nous donnons une formation théorique de base, une formation scientifique de base, une formation universitaire de base: tout le reste s'apprend, et s'apprend sur le terrain.

L'instructeur est appelé tôt ou tard à devenir le chef des chefs: Une formation qui va dans le sens d'une formation universitaire lui est donc nécessaire.

Q. : Toute haute école poursuit généralement un double but: l'enseignement et la recherche. A la Section, le second semble avoir été oublié. Et pourtant les terrains d'investigations seraient immenses?

R. : Actuellement, deux personnes «civiles» travaillent chez nous dans l'idée de la recherche. Une recherche qui touche naturellement

beaucoup de domaines, trop de domaines même : si bien qu'il n'est pas possible de tous les aborder : Il faut se limiter à traiter ceux qui touchent plus particulièrement l'instruction et les problèmes de politique de sécurité. L'engagement de ces deux personnes est un premier pas dans la réalisation d'un projet encore à l'étude : la création d'une faculté de recherche, d'un office de coordination, d'un institut d'études qui aurait pour mission de rassembler les données des problèmes, de les travailler et de les distribuer aux instructeurs ainsi qu'aux organes intéressés de l'administration fédérale. Cet organe comblerait un vide existant en Suisse : Beaucoup de professeurs traitent le « militaire » dans de nombreuses hautes écoles ; mais il manque une coordination, à l'occasion aussi il manque la liaison avec ceux qui sont dans la pratique et qui pourraient profiter de ces travaux de recherche.

Naturellement, le chemin vers la réalisation de tous ces projets (réorganisation de la Section, renforcement de la recherche, mise sur pied d'un examen final) est parsemé d'obstacles, dont quelques-uns sont solides : le problème financier, le manque de personnel, la politique à l'égard des hautes écoles, la résistance de certaines idées bien ancrées. Mais, d'autre part, il s'agit de projets à long terme, ce qui nous laisse espérer le succès.

Q. : Votre vœu pour le deuxième siècle de vie de la Section des sciences militaires de l'EPFZ ?

R. : Dans le domaine de la formation des instructeurs, comme dans d'autres domaines également, la clarté de vue du général Wille est remarquable. Je souhaite simplement que les vues prophétiques du général Wille d'il y a un peu plus de 70 ans se concrétisent sans trop tarder.

*Propos recueillis par le
capitaine Jean-Luc Piller*